Index de l'égalité professionnelle femmes hommes

Conformément à la loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 relative à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour les entreprises françaises de plus de 50 salariés,

Adelyce publie son **résultat 2025 au titre des données 2024 : 96/100**

	Points attribués
Écart de rémunération	37/40
Écart de taux des augmentations	35/35
Écart de promotion	15/15
Augmentations et retour de congé maternité*	Non calculable
Répartition des sexes dans les plus hautes rémunérations	10/10
TOTAL SUR 100 POINTS	**96/100**

** Pas de retour de congé maternité en 2024*

Pour éclairage…

La note moyenne des entreprises de plus de 50 salariés est de 88/100 en 2024.

adelyce